

**CERTIFICAT DE CONFORMITE**

À : les Obligataires  
De : Vranken-Pommery Monopole S.A.  
5, place Général Gouraud  
51100 Reims  
France  
Date : 22 avril 2015

**Vranken-Pommery Monopole S.A. – Offre au public et placement auprès d'investisseurs en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg d'obligations portant intérêt au taux fixe de 4,125 pour cent l'an et venant à échéance le 20 juin 2019, comme indiqué dans le prospectus daté du 28 mai 2013 (le « Prospectus »)**

Chers Messieurs,

Nous nous référons au Prospectus. Ceci est un Certificat de Conformité. Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent Certificat de Conformité, à moins qu'une signification différente leur soit donnée dans le présent Certificat de Conformité.

Nous confirmons que, au 31 décembre 2014,

(i) le ratio de (A) l'Endettement Financier Net sur (B) les Fonds Propres est inférieur à 2,25x ;

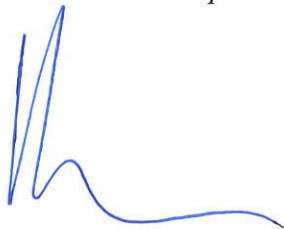
(ii) le ratio de (A) l'EBITDA sur (B) le Résultat Financier est supérieur à 2,00x ;

(iii) le ratio de (A) la différence entre l'Endettement Financier Net et l'encours de Crédit de Vieillesse sur (B) l'EBITDA est inférieur à 5,75x ;

(iv) un Cas de Step-Down a eu lieu ;

(v) le Taux d'Intérêt Applicable à la prochaine Date de Paiement d'Intérêts, conformément à la Condition 5.1, est 4,125 pour cent ; et

(vi) les commissaires aux comptes ont confirmés par écrit que les déclarations (i) à (iii) sont correctes.



Paul-François Vranken  
Le Président Directeur Général de l'Émetteur



Patrice Proth  
Le secrétaire Général de l'Émetteur